



## Conduite sans permis avec mon fils

Par **Lea Martin**, le **05/07/2018** à **09:36**

Bonjour, le père de mon fils conduit la voiture de sa copine. Il n'est pas en possession d'un permis de conduire ( il l'a déjà perdu et s'est déjà fait arrêté une fois sans permis au volant d'une voiture)

Mon fils monte dans cette voiture. Que puis-je faire légalement pour l'en empêcher ?

Par **youris**, le **05/07/2018** à **13:50**

bonjour,

vous devez interdire à votre fils de monter dans une automobile conduite par son père.

vous pouvez en informer les services de gendarmerie et de police, ainsi que la préfecture.

vous pouvez informer l'assurance de la copine de votre fils.

la copine du père de votre fils est complice de prêter sa voiture à une personne sans permis.

salutations

Par **Visiteur**, le **05/07/2018** à **15:12**

Bonjour,

Lea peut toujours interdire... mais bon, quand le fils est avec le père, il est sous son autorité à lui ? Par contre pour le reste oui bien sur !

Par **youris**, le **05/07/2018** à **15:52**

je doute que l'autorité parentale autorise le père à conduire sans permis et en plus, avec son fils à bord.